

RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00338

Numéro SIREN : 811 156 868

Nom ou dénomination : A2S LOCATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/001207

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**



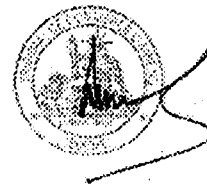
350587

Dénomination : A2S LOCATION
Adresse : 91 rue Roger Dumoulin Zone Industrielle Nord 80000
Amiens -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00338
n° d'identification : 811 156 868

n° de dépôt : A2018/001207
Date du dépôt : 13/03/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
26/01/2018



350587

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

FIDUCIAL SOFIRAL
23 Avenue d'Italie
BP 30503
80094 AMIENS CEDEX

Nos références : n° de dépôt : **A2018/001207**
n° de gestion : **2015B00338**
n° SIREN : **811 156 868 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 13/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

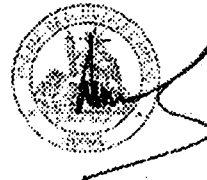
A2S LOCATION - Société par actions simplifiée
91 rue Roger Dumoulin Zone Industrielle Nord 80000 Amiens -FRANCE-

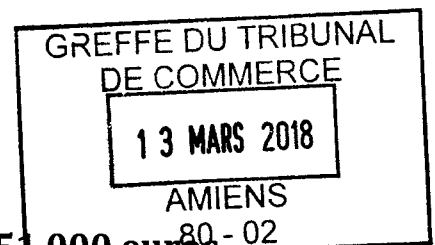
Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 26/01/2018 (1 exemplaire)

Concernant les événements RCS suivants :
Reconstitution des capitaux propres du 26/01/2018

Fait à Amiens, le 13/03/2018

Le Greffier





A2S LOCATION
Société par actions simplifiée au capital de 51 000 euros
Siège social : 91 Rue Roger Dumoulin
Zone Industrielle Nord, 80000 AMIENS
811 156 868 RCS AMIENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 22 426,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....22 426,10 euros
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à - 13 784,90 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 janvier 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Antoine SIMEONI